

Le Relecq



Suivez-nous !

 Ville Le Relecq-Kerhuon
 LeRelecqKerhuon
 lerelecqkerhuon

N°548 - Vendredi 8 janvier 2021

www.lerelecqkerhuon.bzh

FESTIVAL PHOTOGRAPHIQUE **PLUIE 2021** **D'IMAGES**

Médiathèque
The Dark LOVE BOAT
Pierre Gély-Fort



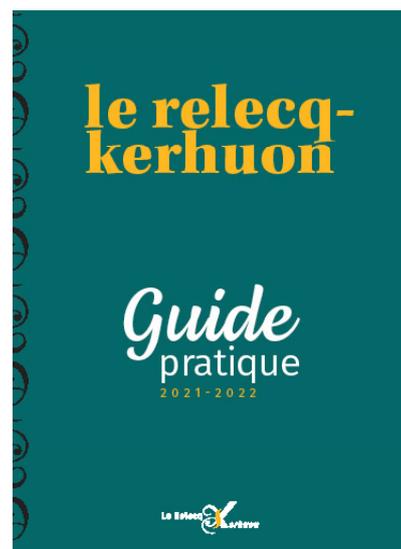
Mairie
Bizarre, vous avez dit bizarre !
Club photo du Foyer Laique de Bourg-Blanc



Centre Jacolot
Vision nature
Club photo GAAEL de Locmaria-Plouzané



Vernissage déambulatoire
samedi 23 janvier
11h : Mairie
11h30 : Centre Jacolot
12h : Médiathèque.
Sur réservation :
culture@mairie-relecq-kerhuon.fr



**Le Guide pratique
2021 est distribué
cette semaine**

*Surveillez votre
boîte aux lettres !*



OPÉRATION BONS D'ACHATS SOLIDAIRES

L'opération est reconduite pour soutenir
les bars et restaurants de la commune.

Retrait des bons à partir du
lundi 11 janvier en Mairie, au CCAS.

Dans la limite des bons disponibles suite à la dernière opération.



**Le Conseil
des Jeunes de la ville,
sollicite votre avis !
Questionnaire
dans ce numéro !**

Médecin de garde : le week-end et de nuit appeler le 15 en cas d'urgence.
 Infirmier(e)s : contactez votre cabinet habituel ou le plus proche de votre domicile.
 Pharmacie de garde : Samedi après-midi et lundi matin
 PHARMACIE DE L'ÉGLISE, 11 rue Danton - 02.98.28.22.01
 nuits et jours fériés : composer le 3237
 Dépannage ERDF - Electricité : 09.726.750.29
 Dépannage GRDF - Gaz : 0.800.47.33.33
 Éclairage public : service technique - 02.98.28.61.46
 le week-end, élu de service.
 EAU DU PONANT, en cas de fuite d'eau : 02.29.00.78.78
 MARCHÉ HEBDOMADAIRE place de la Résistance :
 Traditionnel et Bio : le vendredi de 15h30 à 20h.
 Traditionnel : le samedi de 8h à 13h.
 Élu de service en cas d'urgence (en dehors des horaires d'ouverture mairie) :
 06.70.64.13.48



VIE MUNICIPALE

ETAT CIVIL - POPULATION

DÉRATISATION : Vous avez constaté la présence de rats à votre domicile, contactez la mairie, qui préviendra l'agent dératiseur.

Attention, la collectivité prend uniquement en charge les interventions pour lutter contre la prolifération des rats.

Comment distinguer souris et rats :

- Bruit de grattement : Les rats bruns sont de mauvais grimpeurs et ont besoin d'un point d'eau à proximité. C'est pour cela qu'ils vivent souvent dans les rez-de-chaussée et que vous entendez des bruits en provenance de la cave ou en-dessous de la maison. Le rat noir est plus agile et sait grimper. Il est connu comme rat des greniers.

- Excréments : Longs et foncés de 10 à 20 mm.

- Traces de dents : Facilement reconnaissables par deux bandes parallèles légèrement enfoncées, espacées de 4 mm.

- Traces de gras : Les rats utilisent souvent le même trajet. Au passage ils se frottent contre les murs et le mobilier et laissent des traces.

- Empreintes : Leurs empreintes sont nettement plus grandes et faciles à différencier de celles des souris.

- Odeur caractéristique : Odeurs de musque et d'ammoniac, qui peuvent s'avérer très fortes dans des espaces confinés.

- Nids et terriers : Les rats installent leurs nids dans des endroits chauds et protégés et ils utilisent pour leur confection des bouts de carton ou de tissu. A l'extérieur ils creusent des terriers, surtout dans le compost ou sous les remises. Ils s'installent toujours à côté d'une source de nourriture.

VIE SCOLAIRE

Lundi 11 : Œufs mimosa ou concombres à la crème d'aneth / Croustille fromage à l'emmental - semoule bio et poêlée de légumes / Banane bio ou clémentines bio.

Mardi 12 : Velouté du jardin / Saucisses grillées - purée de pommes de terre / Compote bio pommes-fraises ou fruits au sirop.

Mercredi 13 : Carottes râpées bio / Emincé de bœuf - petits pois / Tomme bretonne bio / Riz au lait vanillé.

Jeudi 14 : Salade de blé bio paysanne ou taboulé / Risotto de coquillettes bio au jambon / Mousse au chocolat ou bavarois framboises.

Vendredi 15 : Filet de Sardines ou salade de pommes de terre au thon / Galette bretonne jambon-fromage - salade verte / Pomme bio ou Kiwi bio.

EMPLOI

JOURNÉES PORTES OUVERTES
 16 et 17 janvier 2021

LES COMPAGNONS DU DEVOIR
 et du Tour de France

« Les Compagnons du Devoir c'est un peu comme une seconde famille. »
 Apprentis tailleur de pierre, maroquinier, boulanger, mécanicien, bâtisseur-maçon

www.formezvousautrement.fr

MÉDIATHÈQUE François Mitterrand

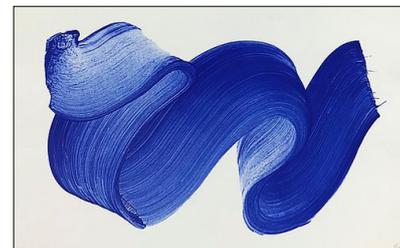
L'ouverture le dimanche de 15h à 18h a repris.

Respectez les consignes du protocole sanitaire lors de votre visite.



VENEZ EMPRUNTER UNE ŒUVRE D'ART POUR BIEN DÉMARRER L'ANNÉE

L'artothèque s'enrichit de 10 nouvelles œuvres ! Venez découvrir des styles différents et de nouveaux artistes : Brigit Ber, Mark & Nobuko Brusse, Claire de Chavagnac, François Dilasser, Guillaume Goutal, Stéphane Mahé, Najia Mehadji, Françoise Petrovitch, Michel Thersiquel et Jacques Villeglé.



Blue wave- Najia Mehadji

Mardi : 10h-12h / 15h-19h
 Mercredi : 10h-12h / 15h-19h
 Jeudi : 10h-12h
 Vendredi : 10h-12h / 15h-19h
 Samedi : 10h-18h
 Dimanche : 15h - 18h

Renseignements : 02.29.00.52.75.

mediatheque@mairie-relecq-kerhuon.fr

http://mediatheque.mairie-relecq-kerhuon.fr

Facebook: Médiathèque François Mitterrand - Le Relecq-Kerhuon
 Twitter: MédiathèqueLRK.

VIE RELIGIEUSE

MESSES DU WEEK-END :

Samedi 9 : 18h à Gouesnou.

Dimanche 10 : 11h à l'église.

VIE MUNICIPALE

CONCILIATEUR DE JUSTICE : Il a pour mission de permettre le règlement amiable des différends entre les personnes physiques ou morales. Une permanence a lieu deux après-midi par mois en mairie de Guipavas. Sur rendez-vous au 02.98.84.18.05. D'autres permanences ont lieu sur la métropole, retrouvez-les sur : www.brest.fr/au-quotidien/s-informer-participer/les-conciliateurs-de-justice.

TRI SÉLECTIF - LE DÉPÔT C'EST DANS LES BACS, PAS À CÔTÉ ! Vous avez fait le choix responsable de déposer vos déchets recyclables dans les points de dépôts volontaires. Nous vous invitons néanmoins, dans le cas où le bac est plein, à ne pas laisser vos déchets au sol. Rempportez-les chez vous jusqu'au passage du camion de collecte, ou rendez-vous sur un autre point de dépôt ; il y en a plus d'une vingtaine sur la commune. Vous trouverez leur localisation sur internet : www.brest.fr/proprete-dechets/dechets/la-collecte-des-dechets-le-b-a-bac

ARRÊTÉS

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAUX USÉES : Du mardi 12 au vendredi 15 janvier, la circulation de tous les véhicules sera interdite dans l'emprise des travaux au droit du 15 rue Robespierre. Une déviation sera mise en place par les rues Poulpry, Traonouez et Robespierre.

TRAVAUX SUR LES BALCONS DE LA RÉSIDENCE DU VIEUX KERHORRE : Jusqu'au vendredi 15 janvier, selon l'avancée des travaux et le positionnement des engins, un rétrécissement de chaussée est mis en place à l'angle des rues de la Victoire et Brizeux. La circulation de tous les piétons est interdite dans l'emprise des travaux aux abords de la Résidence du Vieux Kerhorre, à l'angle des rues de la Victoire et Brizeux.

DÉSINSTALLATION DES ILLUMINATIONS DE NOËL :

- Lundi 11 janvier la circulation de tous les véhicules, sauf riverains, sera interdite boulevard Gambetta de son intersection avec la rue Brizeux, à son intersection avec la rue Amiral Zédé. Une déviation sera mise en place par les rues Amiral Zédé, du Général Leclerc et Vincent Jézéquel. Le stationnement de tous les véhicules sera interdit boulevard Gambetta de son intersection avec la rue Brizeux à son intersection avec la rue Amiral Zédé.

- Lundi 18 janvier la circulation de tous les véhicules, sauf riverains, sera interdite rue de la Mairie de son intersection avec la rue de l'Hôtel de Ville à son intersection avec la rue Traonouez. Une déviation sera mise en place par les rues Pierre de Fermat, Évariste Galois, Traonouez, de Keroumen et Le Reun.

- Du mardi 12 au vendredi 15 janvier le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur les places de stationnement dans les rues Brizeux, Victor Hugo, Abbé Letty, Lamartine, de la Mairie, Gay Lussac, place de l'église, parking Camfrout et square Ste Barbe.

URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES : François LE GUEN, 13 rue Raymond Jézéquel, clôture / André HELIES, 9 rue Emile Zola, terrasse / Gabriele KÜBLER, 158 boulevard Gambetta, rénovation cabanon / Gérard STRICOT, 7 rue Marcel Dantec, clôtures en mitoyennetés / Corinne HENAFF, 2 rue Traonouez, division intérieure / Marie-Agnès FOUCHER, 18 venelle de Kermini, terrasse et ouvertures / Jean-Pierre MOCAER, 7 rue André Chenier, changement et création fenêtre de toit / Emmanuel et Hélène BEAUGEOIS, 78 rue Abbé Letty, extension / Gilbert CABIC, 6 rue du 19 mars 1962, clôture en limite de propriété.

RAPPEL : Vos démarches d'urbanisme peuvent se faire en ligne ! Connectez-vous sur le site de la ville : www.lerelecqkerhuon.bzh/environnement-et-cadre-de-vie/construire-ou-modifier-son-logement/

PERMANENCES

CLCV : Permanences juridiques au Centre Jacolot sur rendez-vous - 02.98.01.08.51.

RELAIS PARENTS ET ASSISTANTES MATERNELLES (RPAM) - En mairie - 02.98.28.05.74 : Mme Prémel-Cabic : - permanences téléphoniques : Le mardi matin, mercredi après-midi et vendredi matin. - accueil sur rendez-vous : Le lundi après-midi, mardi après-midi, jeudi matin.

ARCHIPEL AIDE A DOMICILE 11 bis rue Le Reun : 02.98.28.33.88 - Du lundi au vendredi de 8h à 12h, l'après midi sur RV.

CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE (CDAS) - 12 rue Brizeux - 02.98.28.28.99 : Assistantes sociales, Conseillers d'accès aux droits, Protection Maternelle Infantile (PMI), Massages bébés. Mardi et jeudi : 9h-12h et 13h30-17h, mercredi : 9h-12h. En cas d'urgence : CDAS St Marc : 02.29.61.29.29.

ESPACE JEUNES Kergaret - 02.98.28.01.92 : Point Information Jeunesse : Mardi : 16h45-18h30, Mercredi : 10h-12h et 15h-18h30, Jeudi : 16h30-18h30 et sur rendez vous de 14h à 16h30, Vendredi : 16h45-18h30, Samedi : 14h-18h.

SERVICE EMPLOI - Mairie - 02.98.28.61.44 : ouvert le matin de 8h30/12h, et lundi, mardi et jeudi 13h30/17h30 - Mme Delanoë sur rendez-vous.

LES PAPILLONS BLANCS - 5 Rue Yves le Maout - 02.98.01.22.66. Accueil téléphonique et physique sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 accueil@papillonsblancs29.fr www.papillonsblancs29.fr

NOUS CONTACTER

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30.
Permanence État Civil : le samedi de 9h à 12h.

Standard/Accueil	02.98.28.14.18
Secrétariat du Maire/Secrétariat Général	02.98.28.61.35
Cabinet du Maire	02.98.28.30.00
État Civil	02.98.28.28.78
Élections	02.98.28.28.77
Urbanisme	02.98.28.61.43
Services Techniques	02.98.28.61.46
Comptabilité	02.98.28.61.39
Éducation, enfance, jeunesse, cantine	02.98.28.38.38
Service Emploi	02.98.28.61.44
Communication	02 98 28 61 30
Gestion des Salles	02.98.28.14.18
Culture	02.98.28.61.31
Sport	02.98.28.47.47
Police Municipale	02.98.28.61.42
Solidarité/CCAS/ Logement	02.98.28.44.96
SSIAD	02.98.28.38.29

ENVIRONNEMENT



SAPIN MALIN DU 6 AU 20 JANVIER



DEPOSEZ VOTRE SAPIN
DANS UN ENCLOS

ANIMATION BROYAGE

Mercredi
13 janvier
de 14h à 16h
Au Centre
Jean Jacolot

Prévoyez un sac pour récupérer votre broyat

VENEZ RECYCLER VOTRE SAPIN
ET PARTAGER UN MOMENT
DE CONVIVIALITÉ

le tri
**LE PETIT
GESTE QUI
NOUS
GRANDIT**

> Dates et lieux des 17 sites
de broyage sur www.brest.fr
et www.vertjardin.fr

**Vert
Jardin**

VIE ASSOCIATIVE

OFFICIERS MARINIERS : En raison du contexte sanitaire, l'assemblée générale et la permanence de l'association sont annulées.

Pour les modalités de règlement des cotisations, un courrier sera déposé dans la boîte aux lettres des adhérents.

Le bureau vous présente tout ces vœux pour 2021.

RENDEZ-VOUS SPORTIFS

CYCLISME AVEC LE GCK

Dimanche 10 : Groupe 1 : n°35, 66 km

/ Groupe 2 : n°15, 56 km.

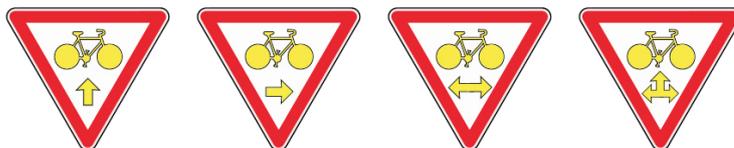
Départ à 9h.

DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS

Ils sont disponibles sur
www.lerelecqkerhuon.bzh
rubrique **Vie associative**
et sportive

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

NOUVELLE SIGNALISATION CARREFOUR LAMARTINE QUE SIGNIFIENT LES PANNEAUX «M12» ?



Petits, parfois cachés par des autocollants ou des publicités, les panneaux M12 se multiplient aux intersections. De forme triangulaire, ils contiennent un pictogramme de vélo jaune avec qu'une ou plusieurs flèches.

Depuis 2012, ils autorisent les cyclistes à franchir la ligne d'arrêt du feu rouge, à condition qu'ils suivent la direction indiquée par les flèches et qu'ils respectent la priorité des autres véhicules qui ont le feu vert et celle des piétons.

Ces panneaux transforment ainsi les intersections avec feu en «cédez-le-passage» lorsque l'on est à vélo.

Les trottinettes ne sont pas concernées par cette autorisation et doivent de leur côté respecter le feu.

Enfin, s'il n'y a pas de panneau, c'est le dispositif classique qui s'applique avec interdiction de passer au rouge (sous peine d'une amende de 135 euros).

Ces panneaux sont souvent si discrets que les automobilistes ne les remarquent pas toujours et pensent que les cyclistes grillent les feux rouges, ce qui n'est pas le cas quand les M12 sont présents.

ET EN BRETON ! HAG E BREZHONEG !



An douar so kozh med n'eo ket sod

La terre est vieille mais elle n'est pas folle

Re gozh an douar ewid ober goap anezi

La terre est trop vieille pour qu'on se moque d'elle

Les préoccupations sur l'écologie sont
peut-être moins nouvelles que l'on ne
le croit parfois !